

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STOCK ANGEOT sur la commune principale de l'AIOT 15 Rue du Moulin 90150 Angeot.

La référence de votre dossier est A-3-6CMS7HLS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/04/2023 à 15h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **82176586400029**

Raison sociale **BELFORT TOUS TRAVAUX**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**1 RUE DE LA NOYE**

**ANJOUTEY**

**90170 ANJOUTEY**

### Signataire

Nom : **SALOMON**

Prénom : **CHRISTINE**

Qualité : **DIRIGEANTE**

### Référent

Nom : **SALOMON**

Prénom : **STEPHANE**

Fonction : **dirigeant**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STOCK ANGEOT**

Description des activités :

**Station de transit regroupement ou tri des déchets rubrique 2517 à déclaration et rubrique 2714 à déclaration et Installation de broyage , concassage , criblage, ensachage , lavage , nettoyage et tamisage , mélange de pierre et cailloux , minerais et autres produits minéraux naturel ou artificiel ou de déchets non dangereux inertes en vues de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celle classées au titre d'une rubrique ou de la sous rubrique 2515-2 La puissance maximal de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement étant inférieur à 350 kw ,l'activité est réalisée en extérieur et sur une période inférieur à 6 mois rubrique 2515 à déclaration, Les déchets sont issus de notre activité principale , la démolition , les déchets non dangereux inerte essentiellement bétons et gravats, terre végétale ( rubrique 2517 à déclaration) et els déchets non dangereux de plastiques , bois (rubrique 2714 à déclaration )sont triés sur chantier puis nous en assurerons la réception. L'activité est réalisée en extérieur.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **15 Rue du Moulin 90150 Angeot**

X : 1001210

Y : 6740150

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de	Superficie de l'aire de transit 10000 m2	D	
2714	2714-2	papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Volume susceptible d'être présent 600 m3	D	
2515	2515-1-b		175 kW	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**- bois de charpente , bois de construction, divers bois issus de la construction filières d'élimination : CF2P Zi Tertre Landry - BP 90 - 70204 LURE Cedex – France - béton issus des démolitions recyclage en tout venant 0/63 pour réutilisation sur chantier VRD**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Les moyens présents sur le site sont : isolement du site , risque faible d'incendie en absence d'engins, présence d'extincteurs dans camionnettes et bâtiment + poteau incendie dans la limite des 100m**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**S25C-0i23040713580.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**S25C-0i23040713580.pdf**